



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
29.11.2012

Date de la convocation des conseillers :
29.11.2012

point de l'ordre du jour no:
13

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 7 décembre 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Codello, Zwally, Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Acte d'acquisition entre la ville et la société Select Commerce sa concernant un débarras dans la résidence Patrizia

Vu l'acte administratif du 7 décembre 2012 signé entre la ville et la société Select Commerce sa, aux termes duquel la ville acquiert de Select Commerce sa un débarras sis dans la résidence Patrizia, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue de Luxembourg », n°330/17044 et 330/17045 portant la désignation 088 AA 00 représentant 0,859/1.000ièmes dans la résidence ;

Considérant que ce débarras aurait dû faire partie intégrante d'un échange du 26 juin 2002 par lequel la ville a acquis les bureaux accueillant depuis la Division de l'Architecte et a été évalué avec les autres biens alors échangés ;

Considérant que l'acquisition se fait pour le prix d'1 EUR symbolique ;

Considérant que le débarras est utilisé pour des besoins de stockage et archivage de la Division de l'Architecte ;

Considérant que par conséquent la présente acquisition est d'utilité publique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,